

# ATTESTATION D'ACCUEIL

## PIÈCES A FOURNIR

ATTENTION L'ATTESTATION EST A REMPLIR SUR PLACE PAR LE DEMANDEUR

- Original pièce d'identité du demandeur en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour)
- Original titre de propriétaire ou bail locatif
- Original justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Originaux des 3 derniers bulletins de salaire ou l'original du dernier avis d'imposition
- Timbres fiscaux pour un montant de 30€
- Copie du passeport du ou des personne(s) hébergée(s) en cours de validité
- Si l'attestation d'accueil concerne un mineur non accompagné : une attestation en original sur papier libre précisant la durée et l'objet du séjour de l'enfant, rédigée par le détenteur de l'autorité parentale et accompagnée de la copie du passeport de celui-ci